

Conférence luxembourgeoise des Elus
Libramont, le 11 septembre 2017
Procès-verbal

Liste des présences : *en annexe*

Benoît PIEDBOEUF, coprésident représentant les Communes, ouvre la séance à 11h09.

1. Approbation du pv de la réunion plénière du 15 mai 2017

Le projet de procès-verbal de la réunion du 15 mai 2017 est approuvé à l'unanimité, sans observation.

2. Rapport du Collège provincial sur l'évolution des projets évoqués lors de la dernière réunion

Entretien des réseaux à mobilité douce : Ravel, Pré-Ravel, Voies Lentes, Tarpan

Thérèse MAHY : Une nouvelle proposition de convention entrera en vigueur au 1er janvier 2018. Elle pourrait peut-être concerner aussi les sentiers balisés dans les forêts.

L'entretien courant, défini ci-après, serait exécuté à raison de deux passages annuels dont les dates seront définies chaque année en fonction des conditions climatiques et en concertation entre les parties :

- Maintien de l'accessibilité de l'itinéraire aux randonneurs (retrait des obstacles,...);
- Elagage des arbres et débroussaillage suivant les indications éventuelles de la DNF ;
- Nettoyage de la signalétique ;
- Repositionnement du balisage (balises, poteaux,...) ;
- Réparation du mobilier et des petits ouvrages d'art. Dans le cas où la réparation n'est pas possible, la Commune procédera par elle-même au remplacement de l'équipement hors d'usage.

Maxime LEONET : Est-ce le même tarif pour un sentier balisé et un Ravel ?

Gérard MARCHANDISE : On mutualise le coût des déplacements sur le territoire provincial. A réfléchir si on laisse les sentiers balisés dans la nouvelle convention.

André DEFAT : Cela s'applique-t-il aussi aux balades reconnues par le CGT ?

Gérard MARCHANDISE : oui.

L'idée aujourd'hui est d'avaliser le fait d'aller plus loin, si vous trouvez que c'est une bonne idée.

Un groupe de travail va être mis sur pied avec des représentants des Communes pour que les choses soient effectives au printemps 2018.

Les Communes de Hotton, Daverdisse et Libin se portent candidates pour rejoindre ce groupe de travail.

Marquages au sol

Thérèse MAHY : A ce jour, 17 Communes ont répondu dont 9 ont marqué de l'intérêt pour les marquages linéaires et 5 pour les marquages transversaux. Je suis assez surprise du manque de réponse des Communes. Je vais renvoyer le courrier à celles qui n'ont pas répondu.

Nettoyage des panneaux de signalisation

Thérèse MAHY : Les 44 Communes ont été interrogées, en leur demandant leur intérêt pour ce service et, dans l'affirmative, de préciser le nombre approximatif de panneaux à nettoyer.

A ce jour 17 communes ont répondu dont 6 ont marqué de l'intérêt pour le nettoyage d'environ 2.840 panneaux. Ce qui n'est pas représentatif. Je suis également étonnée. Je vais renvoyer un courrier aux Communes qui n'ont pas répondu.

Numérisation des actes d'Etat civil

Thérèse MAHY : La Province va notifier le marché 2ème quinzaine de septembre.

Les communes ont été informées qu'elles peuvent bénéficier gratuitement d'une extraction dans un format informatique de toutes les données reprises dans le Registre National. Notre intention est donc de renégocier les prix à la baisse. Voyez avec vos agents de l'Etat Civil.

Jean-Paul LECARTE : Toutes les Communes ne sont pas présentes au sein du Groupement des Agents Population et Etat Civil (GAPEC).

Gérard MARCHANDISE va faire transiter les infos par Jean-Paul LECARTE.

Gestion Technique Centralisée

Thérèse MAHY : La Gestion Technique Centralisée et la Gestion Technique des Bâtiments consistent en une procédure de télégestion informatisée des chaufferies des bâtiments de la Province de Luxembourg. Cela permet d'avancer dans les économies d'énergie. Ça vaut la peine de l'installer. Il y a, au départ, un investissement financier pour les Communes mais qui sera vite rentabilisé. La Province s'équipe au fur et à mesure. Si vous êtes intéressés, il faut faire un état des lieux de vos chaufferies, afin notamment de tester la compatibilité des différents dispositifs.

Gérard MARCHANDISE : Nous allons réaliser un marché cadre pour le système centralisé avec des relevés qui devraient être réalisés par les Communes. Je vais envoyer aux Communes une fiche à remplir avec une note explicative (le power point passé au Conseil provincial).

3. Communications de Monsieur le Gouverneur

Mouvements de jeunesse

Olivier SCHMITZ : cet été, il y a eu 1.000 camps sur notre territoire et entre 75.000 et 100.000 jeunes.

Du 16 juillet au 16 août, il y a eu 192 appels d'urgence au 112 dont 57 ambulances envoyées, 7 PIT et 10 SMUR.

Quatre camps sur les 1.000 ont été concernés par la gastroentérite. Le fait a été largement surexposé par la presse. D'où l'intérêt pour les autorités provinciales de bien communiquer. Les causes probables sont la transmission interhumaine du virus, une infection via la baignade et le lavage corporel ou une intoxication alimentaire.

La législation dit que les endroits de camps sont soumis à l'article 335 du CW du Tourisme. Pour un camp scout ou un « hike », vous êtes soumis à cet article. Vous devez dire que les « hike » doivent être pris au sérieux. Je plaide pour que les grands camps soient aussi soumis à cet article. Je compte

sur vous pour faire pression sur vos différents relais à tous les niveaux de pouvoir sur ce sujet ainsi que sur les eaux de baignade. L'arrêté du GW de 2008 a agréé 8 zones de baignades en province de Luxembourg. Il faut revenir à un système plus tolérant pour les camps scouts.

L'objectif pour moi est de passer au système de la Zone Famenne-Ardenne en 2018 ou 2019 et de continuer à travailler sur la sécurité, l'amélioration de la communication interne et externe, la problématique des cours d'eau, des « hike » et l'accès des services de secours.

Marc GAUTHIER : La communication est essentielle et une mauvaise communication peut avoir de sérieuses retombées économiques. Un camping vert a perdu 30% de sa clientèle. Toute la vallée de l'Ourthe n'était pas polluée comme cela a été compris en Flandre.

Nos hameaux de moins de 2.000 équivalents habitants ne sont pas des priorités pour la SPGE.

Olivier SCHMITZ : Il n'y a jamais eu de pollution (à proprement parler) de l'Ourthe alors que ce mot a été utilisé dans les médias !

André DEFAT et Sylvie THEODORE : Le problème de l'alcool et des « hike » sont de gros problèmes à régler car ils ternissent l'image des jeunes.

Anne LAFFUT : Le niveau de la Lesse n'est pas suffisant pour que je donne l'autorisation de baignade.

Maxime LEONET : Il faut bien dire aux gens que nous ne sommes pas assurés pour mettre une école ou une buvette de foot à disposition. Nous devrions avoir un arrêté commun aux 44 Communes à ce sujet-là.

Jacques CHAPLIER : Il faut cinq années consécutives correctes pour être reconnu en zone de baignade.

Yves BESSELING : Vos suggestions sont pertinentes. J'attire votre attention sur les assurances des propriétaires qui louent leur terrain. Il est nécessaire de prévenir les assurances.

Olivier SCHMITZ : Nous sommes tous d'accord pour continuer l'élargissement de cette plateforme camps et harmoniser les règlements de police. La mendicité doit être interdite et se promener sans une adresse de destination aussi.

André DEFAT, Sylvie THEODORE, Anne LAFFUT et Marc GAUTHIER décident de rejoindre le groupe de travail proposé à ce sujet.

Barrière PITAGONE

Olivier SCHMITZ : Ces barrières sont capables de bloquer des camions de 7 tonnes ½ à l'entrée de vos évènements. Je propose une démarche commune. Les camions et les blocs de béton gênent en cas d'évacuation. Le prix est de 10.000€ par module de 6 barrières. Le maximum dont on aurait besoin c'est 12. Je propose d'imposer aux Chefs de zones d'acheter chacun 2 modules. On en aurait 12 à se partager.

Michel HARDY : Ce n'est pas assez pour toutes les manifestations de l'été !

Olivier SCHMITZ : On peut en louer.

Sylvie THEODORE : Il faudrait un règlement d'utilisation.

Cécile THIBAUT : L'efficacité est toute relative. Mons les loue aussi. Le nombre proposé est inadéquat. La menace va évoluer.

Paul JEROUVILLE : Je suis très favorable à l'achat de 2 ou 3 par zone.

Le Gouverneur va revenir vers la CLE avec des propositions.

PPUI Terro

Olivier SCHMITZ : Il s'applique depuis peu en province de Luxembourg, en cas d'attaque terroriste ou d'amok. Il n'y aura jamais de cellule communale. Le Bourgmestre devra rejoindre le Dirco de la Police fédérale et le Gouverneur rejoindra le Ministre de la Justice. On reviendra vers vous sur ce point.

4. Présentation du projet « Gestion Technique Centralisée » (GTC)

Le sujet a déjà été développé dans le point 2 (à la demande de Madame Mahy).

5. Information sur l'étude comparative des Communes luxembourgeoises en termes de ressources humaines (Etude du Professeur Grandjean)

Patrick ADAM : le 6 novembre 2017, le Professeur Grandjean va venir ici, à la CLE, vous présenter son rapport et son analyse. Cela confirme qu'on est dans la bonne voie.

6. Proposition de cahier des charges ayant pour objet le contrôle interne

Patrick ADAM : Il y a une obligation pour les Directeurs généraux des Communes et le Directeur général provincial de mettre en place un contrôle interne. Je propose que la Province fasse un cahier spécial des charges que nous communiquerons aux Communes.

Pierre-Henry GOFFINET : Chaque Commune pourra adapter son cahier des charges à sa réalité et à ses besoins. Il ne s'agit donc pas exactement d'une centrale de marché mais bien de la mise à disposition d'un modèle de cahier des charges.

Jean-Paul LECARTE : C'est aussi un outil de pilotage pour vous, les Bourgmestres, pour voir si votre administration fonctionne bien. Ce sera à mettre en place pour la prochaine législature.

Tout le monde marque son accord.

7. Proposition de centrale de marché ayant pour objet le service postal

Patrick ADAM : La Ville d'Arlon est « attaquée » par une Société d'origine hollandaise pour défaut de mise en concurrence avec B-Post pour la distribution du courrier. D'autres Communes suivront probablement. La Province vous propose un cahier spécial des charges en vue de la passation d'un marché dans le respect du principe de mise en concurrence.

Pierre-Henry GOFFINET : C'est donc une vraie centrale de marché à laquelle les Communes pourront adhérer.

Tout le monde marque son accord.

8. Information au sujet de l'objectif « Dématérialisation 2020 »

Gérard MARCHANDISE : Tous les documents signés numériquement devront être acceptés à partir de 2020. Par exemple, les baux pourront être certifiés par signature électronique. La Province vous propose d'être pilote pour vous. On ne pourra de toute façon pas se soustraire à cette évolution.

Tout le monde marque son accord.

9. Information au sujet de la mise en œuvre de la « GDPR » (General Data Protection Regulation), soit la protection des données à caractère personnel

Gérard MARCHANDISE : La GDPR entre en application le 25 mai 2018. Tous les documents qui concernent la vie privée de vos citoyens seront sous la responsabilité du Bourgmestre. À vous d'instaurer des procédures pour protéger ces données. Les amendes sont plafonnées à 20 millions d'euros.

Olivier SCHMITZ : Il y a un module prêt à l'université de Namur.

Patrick ADAM : Il doit y avoir une prise de conscience du Bourgmestre et du Président de CPAS.

Maxime LEONET : Pourquoi ne pas trouver un DPO extérieur aux Communes, le mutualiser et le partager entre Communes ? Les petites Communes pourront difficilement se permettre d'affecter un agent de niveau A à temps plein « juste » pour écrire des procédures.

Jean-Paul LECARTE en prend acte pour relayer à la Fédération des Directeurs généraux communaux de la province.

10. Propositions de Mesdames et Messieurs les Bourgmestres

Pas de proposition.

11. Information sur une future réunion thématique consacrée à la sécurité routière

Nathalie HEYARD : Une réunion thématique sur les jeunes et l'alcool est prévue le 22 septembre à 14h à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Luxembourg Belge (CCILB) de Libramont. Cette thématique est une priorité pour 2018. La réunion est organisée en collaboration avec Monsieur le Gouverneur.

Olivier SCHMITZ : En primeur, on vous présentera les résultats d'une étude sur le sujet (3/4 d'heure).

Maxime LEONET : Merci de faire des « save the date » pour que nous puissions bloquer nos agendas !

12. Divers

Patrick ADAM : En réponse à une question de Monsieur DEFAT, donne des explications en ce qui concerne l'évolution du dossier « SIPP COMMUN ». Une réunion de Commission est prévue à ce sujet le 13 septembre.

La séance est levée à 12h49.

La prochaine réunion plénière de la CLE est fixée le 6 novembre 2017, de 11 à 13 heures, au LEC de Libramont.

